

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 08 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de NONETTE - ORSONNETTE, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Nonette, sous la présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Maire.

Date de la convocation : 30/11/2022

Etaient présents : Mesdames BERNARDO Danielle, CHADUC Odile, DEGEZ Gaëlle, HAMMOUDI Zoubida et NICHON Jacqueline et Messieurs RAVEL Pierre, BERNARD Maurice, CHAUMET Michaël, CHEVALIER Daniel, DELAUNOY Matthieu, GOURDIN Daniel et TOURNEBIZE Aurélien

Excusées : Madame GRASSET Lydia ayant donné procuration à Monsieur RAVEL Pierre
Madame RAMENTOL Mélanie ayant donné pouvoir à Madame CHADUC Odile
Madame VERNEDE Aurélie

Absents : Madame HAMMOUDI Zoubida et Messieurs EROUART Loïc et MARTY Thibaud

ORDRE DU JOUR :

- 1. APPROBATION PLAN LOCAL DE L'HABITAT**
- 2. DEMANDE SUBVENTION SOLIDARITE PAYSANS**
- 3. MOTION DE SOUTIEN AMF**
- 4. DUREES DES AMORTISSEMENTS**
- 5. CREATION / SUPPRESSION DE POSTE**
- 6. CONTRAT ENTRETIEN POTEAUX INCENDIE**
- 7. TAXE D'AMENAGEMENT**
- 8. ACQUISITION CLE DE SIGNATURE – RADIATION AICRI**
- 9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur Maurice BERNARD a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du conseil du 15 septembre 2022, celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il a été approuvé à l'unanimité des membres votants. Monsieur le Maire arrête ce procès-verbal en y apposant sa signature et fera apposer la signature de la secrétaire de séance du 15/06/2022.

1 Plan Local de l'Habitat 2023-2028 de l'Agglo Pays d'Issoire :

L'ensemble des documents communiqués par l'Agglo Pays d'Issoire (API) ayant été adressé préalablement aux membres du conseil, Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local de l'Habitat (PLH) est un programme élaboré sur les 88 communes pour une période de 6 ans.

Les problèmes induits par ce type de programmation sont évoqués, comme la protection des terres agricoles au détriment des projets de constructions neuves, la protection des centres-bourgs au détriment des villages en périphérie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants émet un avis défavorable sur le Programme Local de l'Habitat 2023- 2028 de l'Agglo Pays d'Issoire, car malgré l'excellent travail des services de l'Agglo Pays d'Issoire le PLH entérine une situation où les capacités de développement de notre commune se trouvent de plus en plus limitées, notamment en termes de constructions neuves

2 Demande de subvention de l'association « Solidarité Paysans en Auvergne » :

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande de subvention de la part de l'association « Solidarité Paysans en Auvergne » - Marmilhat 63370 LEMPDES - qui défend et accompagne les agriculteurs en difficulté.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 150,00 € à l'association « Solidarité Paysans en Auvergne »

3 Motion de soutien Association des Maires de France :

L'association des Maires de France (AMF) a sollicité les Mairies afin qu'elles soutiennent leur motion, concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des communes ainsi que sur leur capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

A l'unanimité, le Conseil Municipal soutien la motion proposée par l'AMF

4 Durée des amortissements :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé de mettre en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature M57 pour le budget général de la commune.

La trésorerie d'Issoire a demandé de délibérer sur les durées et la méthode des amortissements suite à ce changement de comptabilité.

Pour rappel, l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement. Toutefois dans les collectivités de petite taille peu d'investissements sont amortis, principalement les acquisitions faites aux chapitres 204 et 20 comme l'éclairage public.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les durées d'amortissements vues avec la trésorerie d'Issoire et d'adopter la méthode de l'amortissement linéaire en année pleine.

5 Création / suppression de poste :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que la trésorerie conseille aux communes de se positionner en fin d'année N pour les créations et suppressions de poste qui pourraient se produire sur l'année N pour ne pas être pris au dépourvu. Sachant que la création de poste n'engage en rien la commune.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte la création d'un poste de catégorie B et l'engagement de la procédure pour la suppression de celui de catégorie A

6 Contrat entretien poteaux incendie :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de prestation de services pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie proposé par SUEZ Eau France - Auvergne Rhône Alpes - doit être modifié suite

à la nouvelle réglementation qui n'impose plus un contrôle annuel mais un contrôle tous les 2 ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat avec SUEZ Eau France pour un contrôle des poteaux incendie tous les 2 ans.

7 Reversement de la taxe d'aménagement en tout ou partie à l'EPCI :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du conseil municipal ils avaient abordé les nouvelles réglementations concernant la taxe d'aménagement notamment l'obligation de déterminer un taux de reversement à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), en prenant une délibération concordante.

Monsieur le Maire précise que lors du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire (API) en date du 29 septembre 2022, il a été décidé d'approuver l'institution réglementaire du partage de la taxe d'aménagement des communes avec l'API et de fixer un taux unique de partage de cette taxe de 0 % en faveur de l'API

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de délibérer de manière concordante avec la décision de l'Agglo Pays d'Issoire décrite ci-dessus.

8 Acquisition clé de signature - Radiation AICRI :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le visa de la Préfecture sur les délibérations et autres actes officiels se fait de manière dématérialisée. Depuis plusieurs années nous avons souscrit à un contrat commun « Addulact » par l'intermédiaire de l'Association pour l'Informatisation des Communes de la Région d'Issoire (AICRI). Or depuis l'été les services de la Préfecture nous ont informé que notre contrat ne nous permettait plus de faire viser les actes d'urbanisme (arrêtés et certificats d'urbanisme opérationnels).

Nous nous sommes rapprochés de JVS-MAIRISTEM notre fournisseur de logiciel (comptabilité, paies, élections ...) afin qu'il nous propose un devis dans lequel l'ensemble des actes seraient pris en compte, y compris les documents d'urbanisme, pour obtenir le visa dématérialisé de la Préfecture.

Les propositions de JVS-MAIRISTEM étant assez confuses puisqu'elles incluent des services que nous n'avions pas demandés.

Monsieur le Maire propose de contacter les services de notre fournisseur pour avoir des éclaircissements et d'attendre avant de se prononcer.

9 Questions et informations diverses :

➤ Plantation d'arbres au stade d'Orsonnette :

Monsieur le Maire explique que lors de manifestations réalisées au stade d'Orsonnette il a été constaté un manque d'ombre pour l'accueil des visiteurs et propose l'achat d'arbres

La plantation devra veiller à laisser un espace suffisant pour respecter le stationnement des véhicules et le projet d'installation d'un city park.

Cette action pourrait être réalisée lors d'une opération citoyenne par les enfants de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'à ce titre ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 30 % par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR).

➤ **Remplacement du système de chauffage à la Mairie de Nonette :**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique établis avec l'aide des services de l'Agglo Pays d'Issoire il avait été proposé le remplacement du système de chauffage de la Mairie de Nonette. La chaudière fioul installée à la Mairie de Nonette est ancienne et également source de pollution. Sachant que les différents travaux d'isolation du bâtiment étant terminés, il propose d'en parfaire la rénovation thermique en remplaçant cette chaudière par un système plus écologique comme une pompe à chaleur.

Monsieur le Maire précise qu'à ce titre ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 30 % par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

➤ **Point sur les travaux à l'église d'Orsonnette :**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de restauration extérieure de l'église Ste Madeleine d'Orsonnette ont débuté pour la 1^{ère} tranche depuis 1 mois et fait le point sur l'avancée des travaux : nettoyage des peintures du tympan du porche et drainage.

Il va être nécessaire de fermer la rue du Rampeau pour ces travaux 3 semaines en janvier 2023 ainsi que lors de la restauration des modillons prévue en juin 2023.

Les voisins du chantier refusent que soit réalisé un constat d'huissier avant travaux.

➤ **Information sur l'église de Nonette :**

Monsieur le Maire rappelle que la chapelle nord de l'église St Nicolas de Nonette présente des problèmes structurels suite aux sécheresses, un dossier avait été déposé auprès de l'assurance en 2018.

Monsieur le Maire a procédé au calage d'urgence du plafond de la chapelle nord avec des étais

Actuellement, l'église St Nicolas est fermée au public et à toute cérémonie.

➤ **Bilan réunion de la commission d'action sociale :**

La réunion de la commission d'action sociale s'est tenue le 09 novembre dernier. Madame Odile CHADUC indique que :

- le Noël des enfants avec spectacle est reconduit comme par le passé avant la Covid-19, la séance aura lieu le vendredi 16 décembre à 17h30 à la salle des Horts de Nonette.
- pour les aînés, il a été retenu de proposer un repas pour les + de 64 ans dans un restaurant fin janvier début février 2023.

➤ **Coordonnées des élus :**

Monsieur le Maire indique que la mairie avait été sollicitée à différentes reprises pour communiquer les coordonnées des élus. Dans le cadre du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) : noms et prénoms sont communicables, par contre les adresses mail et numéros de téléphone ne peuvent l'être qu'avec l'accord de la personne.

➤ **Facturation de l'eau potable aux communes :**

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter de janvier 2023 la consommation d'eau potable pour les bâtiments (et fontaines) communaux sera dorénavant facturée aux mairies suivant un tarif évolutif avec un lissage jusqu'en 2028.

➤ **Ma Commune au Naturel :**

Monsieur le Maire explique que le fleurissement de la commune contrôlé par Monsieur Daniel GOURDIN a fait l'objet d'une reconnaissance par l'association « Ma Commune Au Naturel » qui a décidé d'octroyer un prix pour l'année 2022.

➤ **Economie d'énergie :**

- Concernant l'éclairage public il a été décidé de modifier les plages horaires de coupure ainsi :
 - du 01/05 au 30/09 l'extinction se fera de 00 h à 06 h
 - du 01/10 au 30/04 l'extinction se fera de 22 h à 06 h
- Pas d'installation de guirlandes électriques pour la période des fêtes

➤ **Etats généraux de la Culture et du Patrimoine :**

Monsieur le Maire rappelle que l'Agglo Pays d'Issoire a mis en place des réunions intitulées Etats Généraux de la Culture et du Patrimoine. Ces rendez-vous de coopération territoriale s'adressent aux acteurs culturels, porteurs de projet en restauration ou animation du patrimoine, lecture publique, structures de diffusions et structure de pratiques artistiques. Ces rencontres se déroulent depuis novembre 2022 et déboucheront sur une journée de restitution le 2 juin 2023 au château de Parentignat.

➤ **Installation d'un méthaniseur sur la commune de Chalus :**

Suite à la demande faite par la municipalité de Saint Germain Lembron concernant la possible implantation d'un méthaniseur sur le territoire de la commune de Chalus, le conseil municipal estime que ce choix revient exclusivement à la commune concernée par cette implantation.

- Après le porter à connaissance des arguments des opposants au projet de méthaniseur
- Après s'être informé des arguments du porteur de projet, notamment au vu de l'actualité de la crise énergétique, démontrant la nécessité de produire localement une énergie renouvelable et considérant l'intérêt pour les agriculteurs locaux de diversifier leur modèle économique

le conseil municipal à sa majorité moins 2 abstentions se prononce favorablement à ce type d'installation.

➤ **Demande de subvention de l'association Sportive et Culturelle de l'Ecole du Breuil-sur-Couze :**

Monsieur le Maire explique qu'il vient de recevoir une demande de subvention de l'association Sportive et Culturelle de l'Ecole du Breuil-sur-Couze (ASCEB) pour les actions menées tout au long de l'année.

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe au prorata du nombre d'enfants au transport scolaire pour le voyage découverte prévu début 2023.

➤ **Informations diverses :**

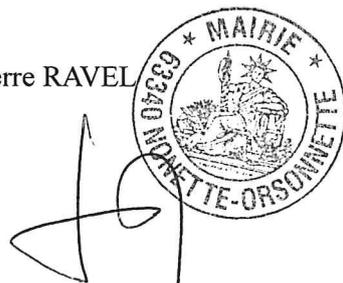
- Problèmes de voisinages liés à des aboiements de chien
- Demande de prêt d'une salle communale par une sophrologue : l'ensemble des conseillers se prononce défavorablement pour cette demande.
- Vente aux enchères d'une maison située rue des Boujounes à Orsonnette. L'adjudication se déroulera dans la salle communale d'Orsonnette le vendredi 16 décembre
- Invitation vernissage le samedi 10 décembre Centre d'Art Jean Prouvé à Issoire
- Formation Maison Départementale des Personnes Handicapées du Puy-de-Dôme (MDPH) sur une 1/2 journée ou sur une journée en fonction des thématiques
- Point sur la Voie Verte : le comité de pilotage du 29 septembre dernier a entériné un tracé

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15

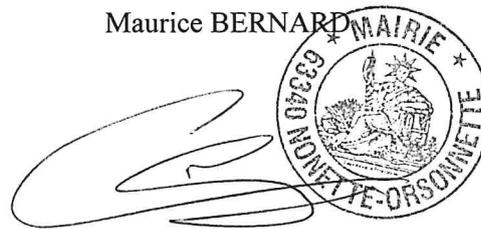
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Pierre RAVEL



Maurice BERNARD



Procès-verbal mis en ligne sur le site internet de la commune le : 25 février 2023